

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DASCO 123 Plan Paris Lecture - Convention entre la Ville de Paris et l'Académie de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'Académie de Paris relative au Plan Paris Lecture ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Rectorat de l'Académie de Paris, une convention ,dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO